



Fonction publique

Volume 1 no. 1 - Le 5 décembre 2014

La négociation doit s'enclencher rapidement!

À la suite du dépôt des propositions du SPGQ le 31 octobre dernier, le comité de négociation a rencontré les représentants du Conseil du trésor à deux reprises pour leur expliquer de manière détaillée les différents textes de proposition. Les représentants du Conseil du trésor ont exprimé peu de réactions et posé très peu de questions. Nous avons de notre côté insisté pour que les choses aillent rondement.

Depuis le 31 octobre, une rencontre de négociation a eu lieu le 19 novembre où nous avons expliqué la majeure partie des propositions du cahier de projet de convention collective.

Une seconde rencontre s'est déroulée le 4 décembre. Le comité a alors abordé les dossiers touchant la sous-traitance, le développement de la main d'œuvre et les personnes occasionnelles, et ce, afin de bien démontrer le lien entre ces trois enjeux. Nous avons de plus insisté sur l'importance de procéder aux travaux en relativités salariales, rappelant que ceux-ci permettraient de trouver des solutions, notamment aux problèmes d'attraction et de rétention de la main d'œuvre.

Le comité de négociation a pu documenter le dossier de la sous-traitance avec l'apport de plusieurs intervenants du SPGQ, illustrant les nombreuses contradictions entre le discours et les actions du gouvernement.

Toujours lors de la rencontre du 4 décembre, Me Dury a réitéré l'importance d'obtenir rapidement des réponses à nos demandes, espérant que les représentants patronaux aient les mandats permettant d'en arriver à la conclusion d'une entente dans un délai raisonnable.

La prochaine rencontre aura lieu le 17 décembre prochain afin de recevoir les offres patronales. Les deux parties se sont entendues pour multiplier les rencontres de négociation dès les débuts de 2015.

Des offres salariales inacceptables

Dans un communiqué émis aujourd'hui, le SPGQ condamne sans ménagement la proposition du gouvernement d'offrir aux employés du secteur public un gel salarial pour les deux premières années dans la cadre d'une convention collective de cinq ans. Le communiqué sera transmis à l'ensemble des membres dans un autre message courrielleur.

Rappelons en terminant que les offres salariales négociées à la table centrale par le front commun devraient être déposées le 15 décembre prochain, date anniversaire de la loi spéciale de 2005. Ce jour-là, à 10 h et à 15 h, le SPGQ invite ses membres à prendre une pause syndicale de 15 minutes à l'occasion de ce triste anniversaire. Informez-vous auprès de votre déléguée ou délégué.